



Au programme, la commission « Sentinelles », les animations et l'annonce de notre prochaine conférence de janvier

## **BLE S'ENGAGE AVEC SA COMMISSION « SENTINELLES » CONTRE LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT**

*Les atteintes à l'environnement : de quoi s'agit-il ? Comment s'y prendre pour les résoudre ?  
Pour mieux comprendre, voici un exemple d'intervention qui a eu lieu sur notre Territoire.*

Nous sommes saisis en décembre 2022 pour une pollution du sol dans la cour d'un bâtiment d'habitation par le déversement de fioul en quantité importante, liée au « vidage-nettoyage » de cuves.

« Sentinelles de la Nature » est porté par France Nature Environnement.

<https://sentinellesdelanature.fr/>

En quelques clics, depuis votre smartphone ou votre ordinateur, vous pouvez signaler une dégradation ou une initiative favorable à l'environnement près de chez vous.

FNE Isère transmet à la commission Sentinelles de BLE les alertes concernant son Territoire en vue de les qualifier et de les traiter.

**Rejoignez le mouvement et devenez des Sentinelles de la Nature !**

Deux personnes de la commission Sentinelles se rendent sur le site et constatent une odeur de fioul persistante ainsi que de l'herbe noircie dans la cour.

À partir de là, deux courriers sont envoyés à la Mairie de la commune concernée et à la Gendarmerie pour information et de-

mande d'intervention. Le dossier fait l'objet d'un enregistrement administratif par la Gendarmerie.

Six mois se sont écoulés avec de nombreuses relances et contacts auprès de la Mairie, la gendarmerie et du lanceur d'alerte avant que le dossier ne soit effectivement traité.

Pour finir, la personne incriminée reconnaît les faits et la gendarmerie signale au Tribunal une infraction caractérisée pour gestion irrégulière de déchets entraînant une dégradation substantielle de l'environnement. Le procureur répond favorablement et convoque la personne pour un avertissement pénal probatoire

FNE38 et BLE ont écrit au parquet pour demander la remise en état de la parcelle affectée par la pollution et ont soutenu la sentinelle dans sa demande d'indemnisation. Le Parquet a répondu favorablement aux deux demandes.

**Le traitement de cette alerte apporte un certain nombre d'enseignements :**

Tout d'abord ne jamais lâcher et ensuite... ne jamais lâcher !

Ne pas hésiter à s'appuyer sur le service juridique de FNE 38.

**LA RÉOLUTION DE CETTE ALERTE AURA PRIS DIX MOIS !**

**INFORMATION ENCOURAGEANTE : il semblerait qu'à l'avenir un gendarme par brigade soit spécialisé dans les atteintes à l'environnement et la maltraitance animale.**

## DES ANIMATIONS SCOLAIRES PROPOSÉES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Pour la troisième année scolaire consécutive la CLE propose des animations à destination des écoles élémentaires des communes situées sur le territoire du SAGE\* Bièvre Liers Valloire et sur le bassin de la Sanne, soit 86 communes dont 12 sont situées sur le département de la Drôme. Trois animations par classe sont proposées pour sensibiliser les élèves à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Sur cette thématique, qui peut concerner le petit ou le grand cycle de l'eau\*\*, les animateurs et les enseignants construisent le contenu de chaque série d'animations (séances en classes et sorties).

Les écoles répondent à un appel à candidature envoyé chaque début d'année scolaire et les enseignants s'engagent à assurer une restitution du travail réalisé en classe à destination des parents d'élèves et des habitants de la commune (publication dans le journal de l'école, expositions...). Cet engagement est important dans la mesure où il permet de faire connaître la CLE et son rôle sur le territoire, notamment la mise en œuvre du SAGE.



12 écoles ont été retenues au cours des deux premières années scolaires (2021/2022 et 2022/2023). Devant le succès de ces animations, 17 classes ont été retenues pour 2023/2024.

Les animations sont financées à 70 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée dans le cadre du contrat de bassin 2021/2024, le reste étant pris en charge par le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) structure porteuse de la CLE. Cinq structures interviennent pour ces animations : Fédération de pêche de la Drôme, Fédération de pêche de l'Isère, BLE, Le Pic Vert et Mille Natures qui réalise également le suivi et le bilan de

\*SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

\*\*Petit cycle : cycle lié aux activités humaines (du prélèvement à la restitution au milieu) – Grand cycle : cycle naturel de l'eau (habituellement appelé « cycle de l'eau »)



Panneau réalisé par une classe dans le cadre d'une restitution publique

l'ensemble des animations. Pour 2023/2024, BLE a en charge 6 classes sur les 17 concernées.

Les bilans des deux premières années de fonctionnement sont consultables ici :

<https://www.cle-bievre-liers-valloire.fr/documentation-documents.php?doc=Communication-sensibilisation>

## 18 JANVIER 2024 - 19H30 : CONFÉRENCE AU LYCÉE AGRICOLE DE LA CÔTE ST ANDRÉ

### « SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET EAU : LE RÔLE DU MICROBIOTE DU SOL »

Cette intervention apportera des clés de compréhension pour aborder les grandes questions du sol et des sphères qui s'y rattachent : l'eau, l'agriculture, l'industrie, l'écologie et le territoire.

Céline Basset partagera les résultats préliminaires des expérimentations qu'elle mène dans la Drôme dans le cadre de sa thèse sur des cultures en système non optimisé (sans irrigation, sans engrais chimique ni produits phytosanitaires).

Experte en régénération du sol et sécurité alimentaire, doctorante en sciences de gestion au CNAM, Céline travaille sur la résilience des territoires avec l'agroécologie comme stratégie pour assurer la sécurité alimentaire nationale. Car la sécurité alimentaire concerne aussi les pays occidentaux. L'eau quitte silencieusement et dangereusement nos sols dévitalisés.

Et si le socle de notre civilisation, le sol, contenait une partie des solutions ?